



Webinaire MT 71
02/10/2020

2 heures pour devenir
un réfèrent COVID-19
qui assure

L'épidémie



Covid-19: l'épidémie en quelques dates

▼ novembre - décembre 2019

Apparition du virus à Wuhan en Chine

★★★★★

▼ janvier 2020

Premiers cas signalés en Europe et premières mesures

★★★★★

▼ 28 janvier 2020

L'Union européenne active son dispositif de crise

★★★★★

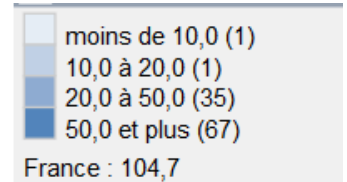
▼ 10 mars 2020

14 mars = stade 3 de l'épidémie
17 mars = début du confinement
23 mars = Etat d'urgence sanitaire (fin le 10 juillet)
11 mai = déconfinement progressif

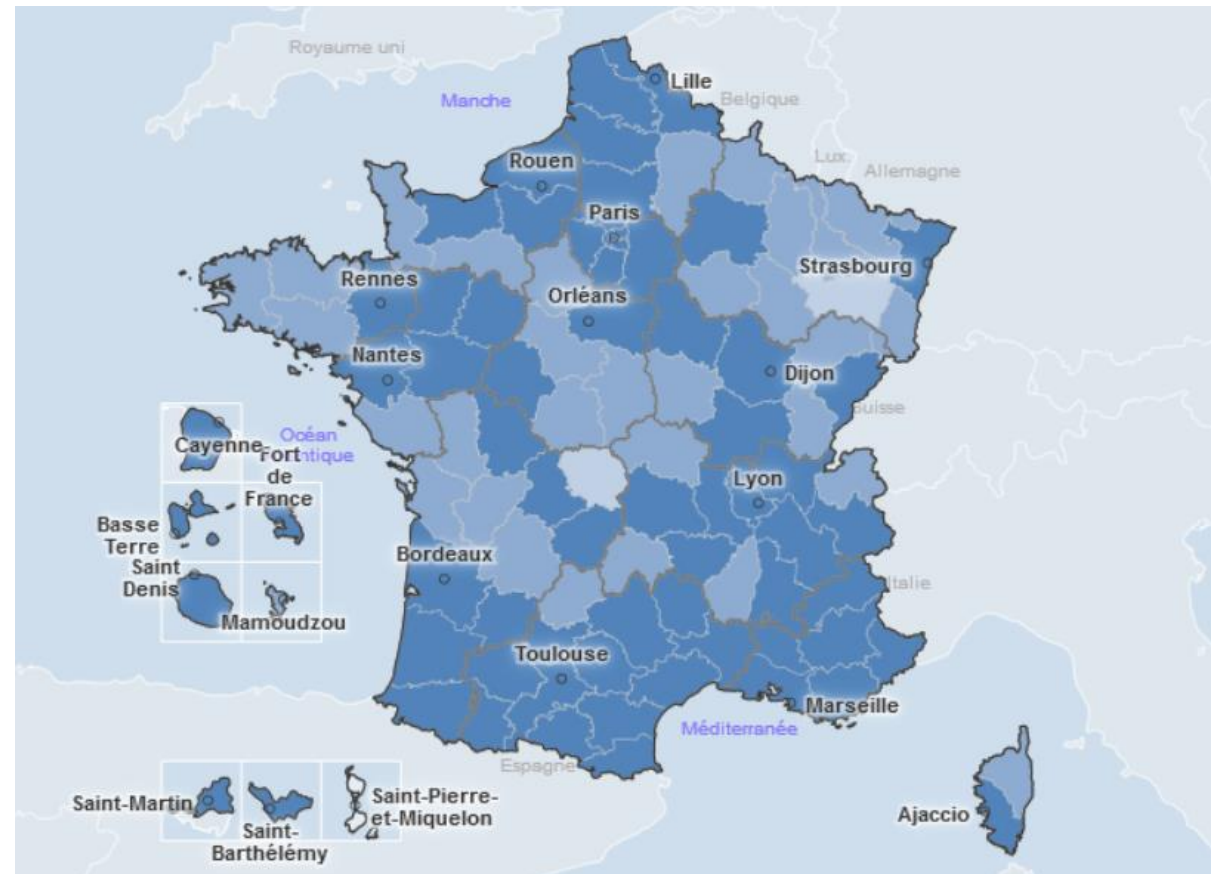


COVID-19
Le virus circule toujours !

Carte de santé publique France



Taux d'incidence 2020-09-21-2020-09-27 ▼



La carte d'identité du virus



Nom
Nouveau coronavirus
alias **Covid-19**
alias **SARS-Cov-2.**

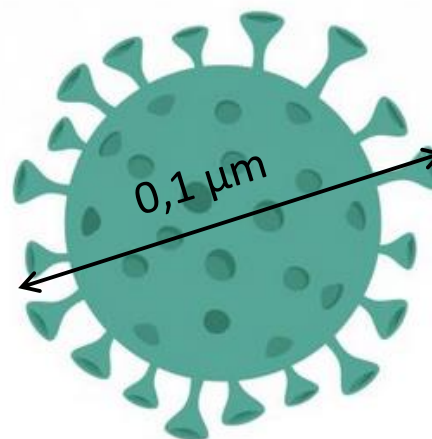
Symptômes
Le plus souvent **nez qui coule, fatigue, mal de gorge, courbatures, maux de tête et fièvre.**
Dans les cas les plus graves, **dyspnée et détresse respiratoire.**



Naissance supposée
Fin 2019 en Chine.



Famille
Virus à **couronne.**



Traitement
Inconnu.
De nombreux essais cliniques sont en cours en France notamment mais **leurs résultats ne sont pas attendus avant plusieurs semaines** encore.



Modes de contamination

- Les gouttelettes chargées de virus expulsées par les malades **en toussant ou en éternuant.**
- Les surfaces contaminées **touchées avec des mains** ensuite portées au visage.
- Probablement aussi **les "aérosols", ces gouttelettes ultra-fines** produites lors de l'expiration.

Ses cibles
Les personnes âgées **de plus de 70 ans** ayant une **pathologie chronique.**
Une majorité d'**hommes.**



Pourquoi un référent COVID dans les entreprises ?



Une obligation réglementaire pour toutes les entreprises...

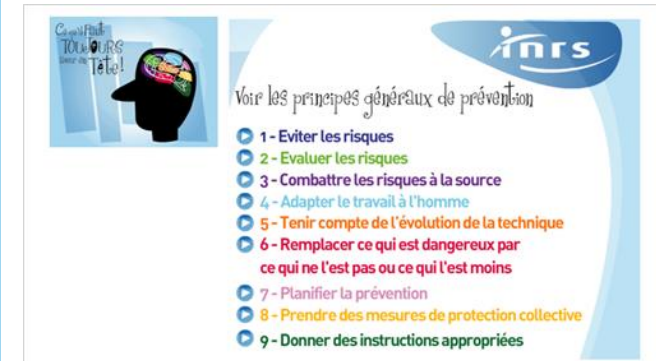
- D'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés
- D'évaluer et prévenir l'ensemble des risques auxquels sont exposés les salariés
- Avec obligation **de moyens et de résultats**



Art. R4121-1 du CT

*L'employeur transcrit et met à jour dans un **document unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs*

9 PRINCIPES
guident la démarche
de PRÉVENTION!





Voir les principes généraux de prévention

- ▶ 1 - Eviter les risques
- ▶ 2 - Evaluer les risques
- ▶ 3 - Combattre les risques à la source
- ▶ 4 - Adapter le travail à l'homme
- ▶ 5 - Tenir compte de l'évolution de la technique
- ▶ 6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
- ▶ 7 - Planifier la prévention
- ▶ 8 - Prendre des mesures de protection collective
- ▶ 9 - Donner des instructions appropriées

Pourquoi un référent COVID dans les entreprises ?



Une obligation réglementaire pour toutes les entreprises...

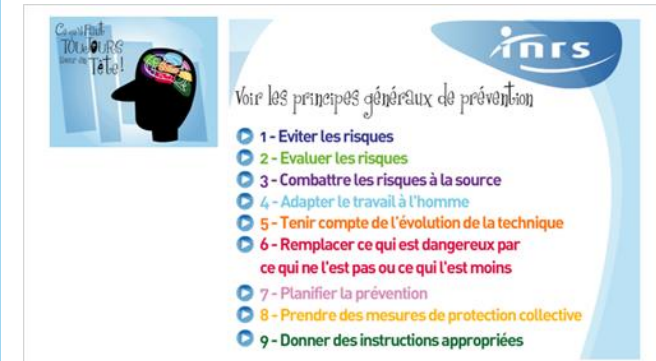
- D'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés
- D'évaluer et prévenir l'ensemble des risques auxquels sont exposés les salariés
- Avec obligation **de moyens et de résultats**



Art. R4121-1 du CT

*L'employeur transcrit et met à jour dans un **document unique** les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs*

9 PRINCIPES
guident la démarche
de PRÉVENTION!



Pourquoi un référent COVID dans les entreprises ?

Un protocole national sanitaire pour les entreprises...

- Publié par le ministère du Travail
- Pour accompagner les entreprises dans la gestion du risque épidémique
- La dernière version date du 17/09/2020
- dégage un ensemble de mesures dont la mise en œuvre par l'entreprise et les salariés établit le respect des principes généraux de prévention

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Actualisé au 17 septembre 2020

COVID-19



« Un référent Covid est désigné dans chaque entreprise »

« Chaque entreprise applique donc ces recommandations dans le cadre de son obligation en matière de santé et sécurité. Il appartient à l'employeur par la voie du règlement intérieur ou par note de service portée à la connaissance de tous, de préciser – **à la suite de l'analyse des risques effectuée et en privilégiant le dialogue social** - les modalités (...) »

(source FAQ en ligne du ministère du travail)

Quelles missions pour ce référent COVID?

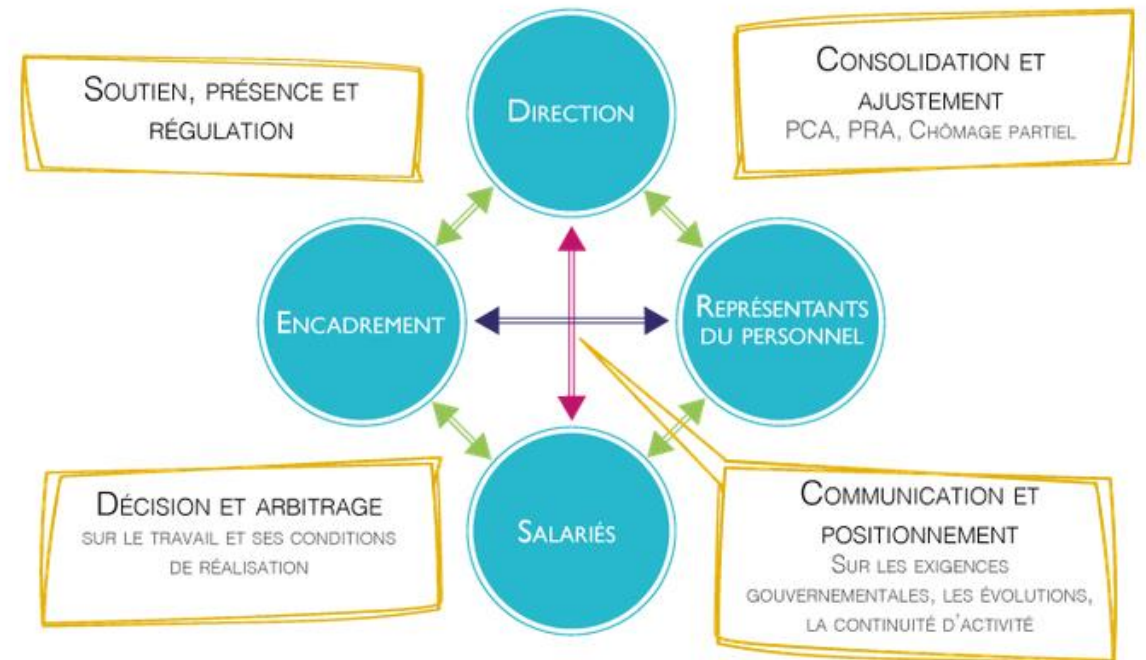
Ses missions sont variables selon l'entreprise : il est important de **les définir clairement**

Organise la
prévention
COVID

Est le relai
opérationnel
sur le terrain

Forme,
sensibilise et
informe

Il est nécessaire de **renforcer les relations de travail et le dialogue social**, développer la dimension collaborative et les interactions



Source : Aract Normandie

Quelles missions pour ce référent COVID?

1) Organise la prévention covid-19

- Évalue le risque lié à la COVID 19 et participe à la mise à jour du DUERP



- Conseille sur les mesures de prévention à mettre en place
Mesures organisationnelles : télétravail, gestion des flux
Mesures techniques : mise en place des parois plexiglas, port du masque, définition du plan de nettoyage, port du masque
Diffusion des consignes

- Assure une veille documentaire « covid19 »

<https://www.santepubliquefrance.fr>

<https://travail-emploi.gouv.fr>

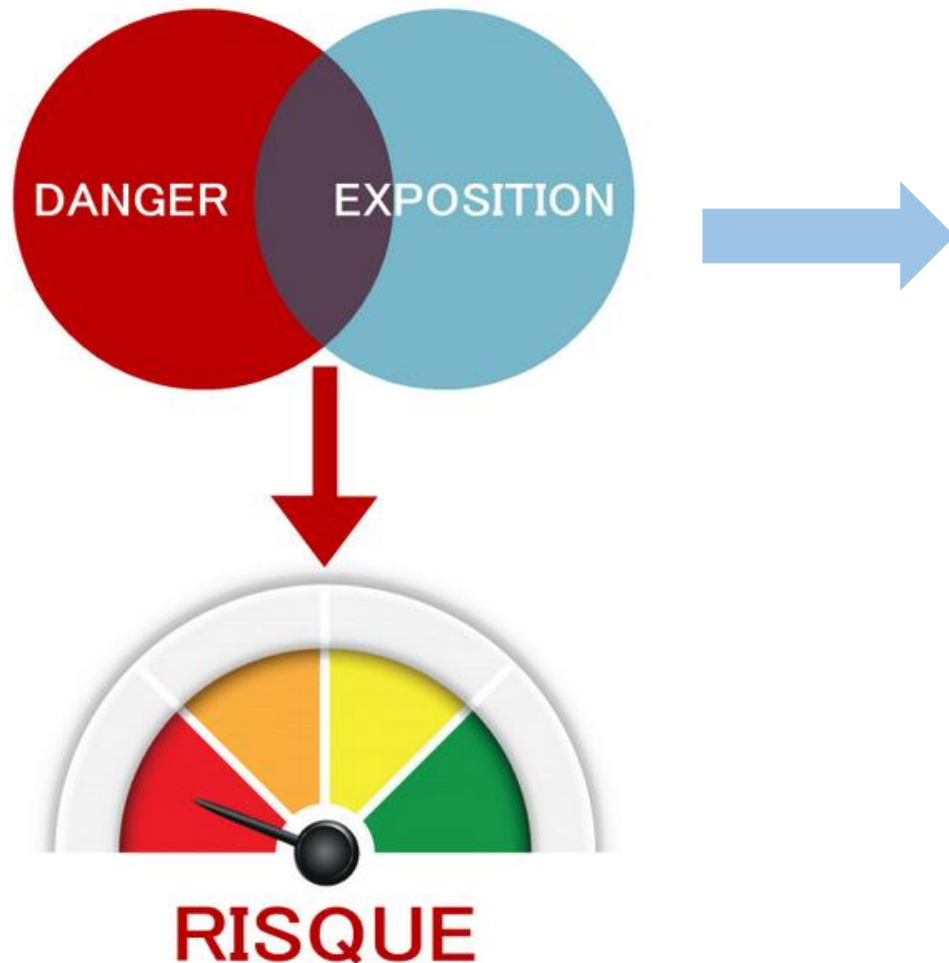
www.mt71.fr

Protocole national pour la santé et la sécurité en entreprise



Quelles missions pour ce référent COVID?

Evaluation du risque lié à la COVID 19



LISTER LES SITUATIONS DE TRAVAIL AVEC UN RISQUE DE :

- **Transmission par les gouttelettes :**

« Un contact étroit avec un malade est nécessaire pour transmettre la maladie, il est notamment évoqué "le même lieu de vie, un contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, une toux, un éternuement ou l'absence de mesures de protection. » (Gouvernement)

- **Transmission par l'air**

« La possibilité d'une transmission par voie aérienne dans les lieux publics, particulièrement bondés, ne peut pas être exclue. » (OMS)

- **Transmission par les objets**



Quelles missions pour ce référent COVID?

Participation à la mise à jour du DUERP

$$\text{RISQUE} = \frac{\text{DANGER} \times \text{Fréquence / Durée}}{\text{Prévention}}$$

On agit sur
l'organisation du
travail



On agit sur la
prévention technique
(collective et
individuelle) et sur la
formation /
information



Le protocole national santé sécurité en entreprise: version du 17/09/2020 :

Les mesures de protection des salariés

LES GESTES BARRIERES POUR LA SECURITE DE TOUS



Socle de règles
en vigueur

-Télétravail recommandé

-Limitation du risque d'affluence et de croisement (bonnes pratiques pour la **gestion des flux** en annexe du protocole)

-Aération régulière

- Vérification du bon fonctionnement de la **ventilation** (pas de ventilateur, pas de recyclage de l'air)

-**Nettoyage** quotidien des sols et des matériels et désinfection fréquentes des surfaces

Le protocole national santé sécurité en entreprise: version du 17/09/2020 :

Les équipements de protection individuelle

« Les EPI sont un complément des mesures de protection collectives et ne sauraient s'y substituer »



Par défaut = masque norme AFNOR S76-001

Catégorie 2 (>70% des particules de $3\mu\text{m}$)

Si contact répété avec du public =
masque norme AFNOR S76-001
Catégorie 1 (>90% des particules de $3\mu\text{m}$)

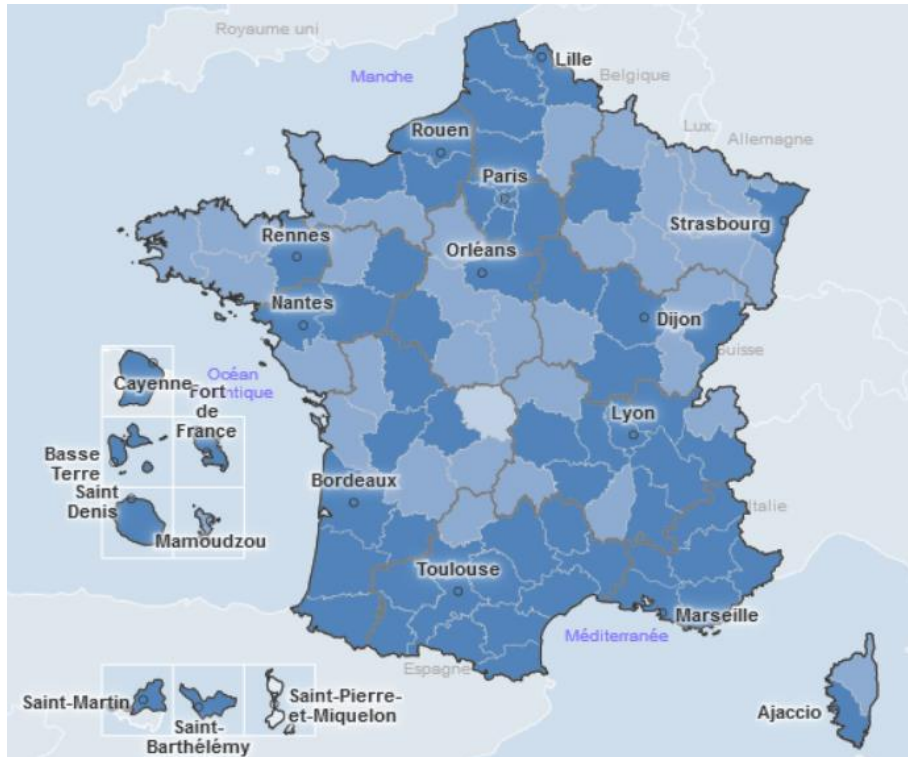
Professionnel de santé = masque
chirurgical (> 95% filtration
bactérienne) ou masque FFP2

- **Port du masque obligatoire** dans tous les lieux collectifs clos de l'entreprise, y compris les véhicules
Si possible masque réutilisable : organiser l'approvisionnement et le lavage
Sinon masque jetable : organiser l'approvisionnement et l'évacuation
- Visière utilisable uniquement en complément
- Eviter le port de gants
- A l'extérieur, port du masque en cas de regroupement et <1m

Le protocole national santé sécurité en entreprise: version du 17/09/2020 :

Port du masque obligatoire dans tous les espaces clos

« Le port du masque est TOUJOURS associé au respect d'une distance physique d'au moins 1m entre 2 personnes »



- Possibilités de déroger : les règles sont définies par chaque entreprise

Selon circulation du virus

Zone verte : ventilation/ aération fonctionnelle + écrans + visière + référent covid

Zone Orange : idem + locaux de grand volume avec extraction d'air haute

Zone rouge : idem + ventilation mécanique et jauge de 4m² respectée

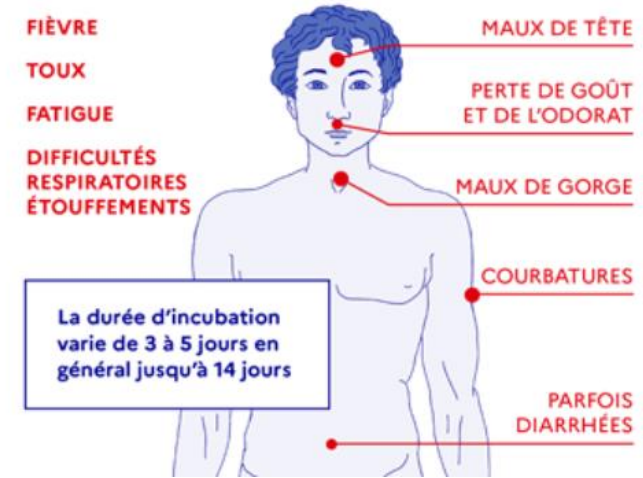
Le protocole national santé sécurité en entreprise: version du 17/09/2020 :

Le dépistage

- La conduite à tenir en cas de symptômes

Rédaction d'une procédure adaptée par l'entreprise en lien avec le SIST*!

- 1) Isoler la personne et lui fournir un masque chirurgical
- 2) Mobiliser le référent Covid ou le SST...et lui fournir un masque chirurgical
- 3) En absence de signes de gravité = contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant, puis organiser le retour à domicile (éviter les transports en commun)
- 4) En présence de signes de gravité = contacter le 15
- 5) Après la prise en charge, prendre contact avec le SIST pour suivre les consignes (nettoyage du poste, suivi des cas contact)
- 6) Si Covid confirmé, les cas contacts seront pris en charge par les acteurs du contact tracing (médecin et CPAM) avec l'aide du référent Covid



- Les tests

Campagne de dépistage sur décision des autorités sanitaires uniquement
Prise de température déconseillée à l'entrée des établissements

Qu'est ce que un contact à risque?

Qui sont les personnes contact à risque ?

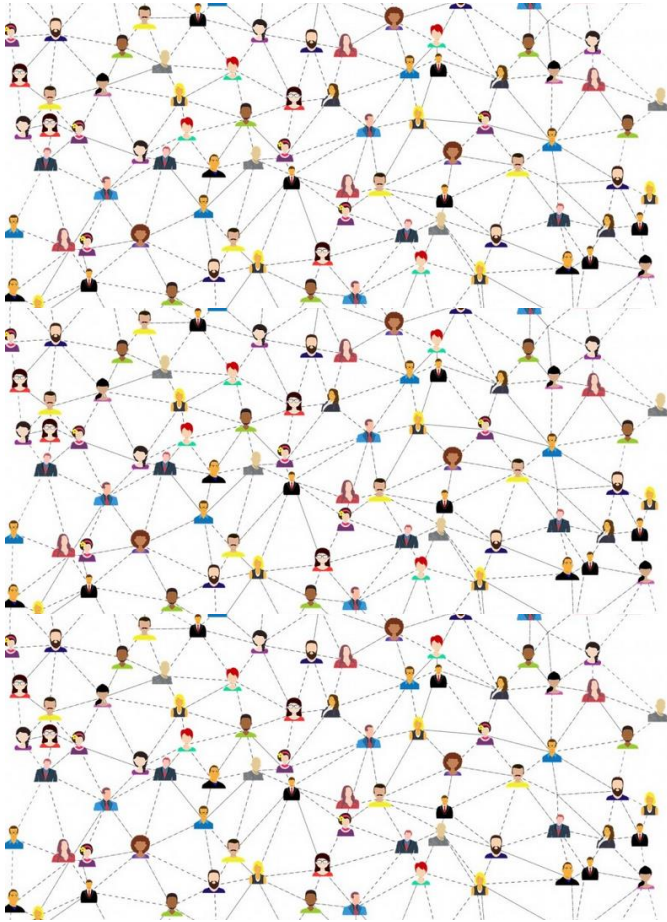
En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact...

- hygiaphone ou autre séparation physique (vitre),
- masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact,
- masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact,

... la personne contact à risque est une personne :

- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable,
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque,
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins,
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

Infographie du Ministère de la Santé en cas de suspicion ou de cas avéré de Covid19



>> Je suis contact à risque, que dois-je faire ?

>> Isolement, test : que faire ?

>> J'ai les signes de la maladie du COVID-19

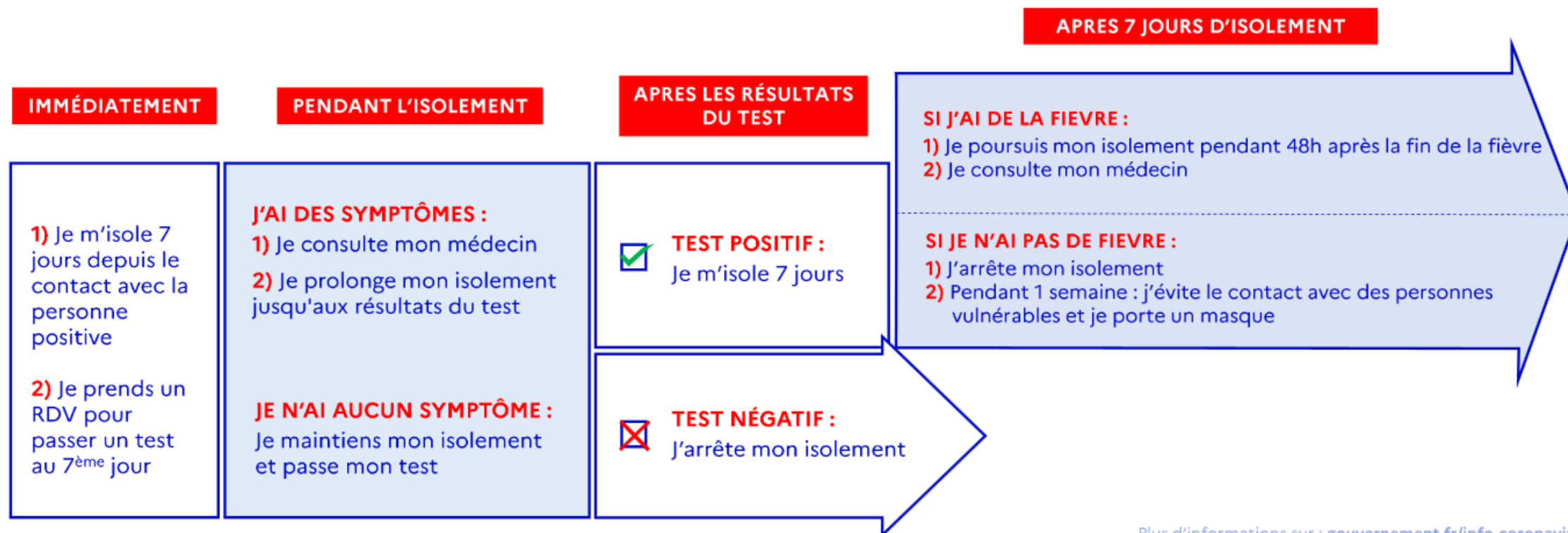
>> J'ai des symptômes, que dois-je faire ?

>> J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID-19

>> J'ai été testé positif mais je n'ai pas de symptômes, que dois-je faire ?

>> Je limite la transmission du virus en adoptant la bonne conduite à tenir

JE SUIS CONTACT À RISQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?



Quelles missions pour ce référent COVID?

1) Organise la prévention covid-19

- Évalue le risque lié à la COVID 19 et participe à la mise à jour du DUERP



- Conseille sur les mesures de prévention à mettre en place
Mesures organisationnelles : télétravail, gestion des flux
Mesures techniques : mise en place des parois plexiglas, port du masque, définition du plan de nettoyage, port du masque
Diffusion des consignes

- Assure une veille documentaire « covid19 »

<https://www.santepubliquefrance.fr>

<https://travail-emploi.gouv.fr>

www.mt71.fr

Protocole
sanitaire pour
les entreprises

Outil checklist MT71

Quelles missions pour le référent COVID?

2) Relai opérationnel sur le terrain

- Assure la promotion des mesures barrières
- Assure la mise en place des mesures de prévention décidées
- Veille au respect des consignes
- Assure l'approvisionnement en EPI et consommables
- Aide à l'élaboration des matrices des contacts pour les cas avérés



*Catalogue
COVID 19*



[santepublique
france](https://www.santepubliquefrance.fr)

Quelles missions pour le référent COVID?

3) Assure la communication, l'information et la formation

Explique les gestes barrières

Transmet et explique les différentes consignes

Assure le balisage et l'affichage des consignes importantes

Assure l'accueil des salariés de retour au travail après une absence

Est à l'écoute des collègues

Ressources :





Présentation de l'outil check-list MT71

Support et outil téléchargeables sur notre site
www.mt71.fr

